



Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA)

Dernière modification le 06 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 53 63 31 80](tel:0153633180) (tel:0153633180)

Fax : [01 53 63 31 81](tel:0153633181) (tel:0153633181)

Courriel : contact@acnusa.fr (mailto:contact@acnusa.fr)

Site web : <http://www.acnusa.fr> (http://www.acnusa.fr)

• [≥ Formulaire de contact](http://www.acnusa.fr/fr/contact) (http://www.acnusa.fr/fr/contact)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Missions

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, créée par la loi du 12 juillet 1999, est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales générées par le transport aérien sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Responsable(s)

- **Président**
Gilles LEBLANC
- **Secrétaire général**
Philippe GABOULEAUD, administrateur général
- **Cheffe du pôle juridique**
Florence DUENAS, première conseillère du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel
- **Secrétaire générale adjointe, cheffe du pôle Communication et administration**
Amel ISSA
- **Cheffe du pôle Qualité de l'air et milieux**
Nathalie GUITARD
- **Cheffe du pôle Bruit**
Anne-Laure VERNEIL

Pour en savoir plus

- [Annuaire de l'ACNUSA](https://www.acnusa.fr/fr/qui-sommes-nous/3) (https://www.acnusa.fr/fr/qui-sommes-nous/3)

Textes de loi et références

- [Création de l'ACNUSA \(Code de l'aviation civile, art. L. 227-1 et suivants\)](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496509&cidTexte=LEGITEXT000006074234) (https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022496509&cidTexte=LEGITEXT000006074234)

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires

-

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0